

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 25 Septembre 2012 à 19h30

Etaient présents : B. BALAY, J.BARTHOMEUF, M.MOREL, R. TRONCY, MM P. BIDON, F. BLOCH, M. BONGIRAUD, JP GRANGE, C.AGUETTANT, A. REBAUD, E.VAGINET

Absents excusés : M.PATAY(pouvoir donné à B.BALAY), J.GUERRIER (pouvoir donné à A.REBAUD), G.THOME (pouvoir donné à R.TRONCY)

Secrétaire de séance : P.BIDON

Convocation faite le : 17 Septembre 2012

publiée le : 5 JUIN 2012

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 juin 2012 ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité.

I – DELIBERATIONS

Délibération portant sur la création de deux emplois contractuels, suite au départ à la retraite d'un personnel ATSEM : création d'un emploi d'agent technique (contrat de 8h/semaine et d'un emploi d'ATSEM (contrat de 25h30/semaine).

Délibération portant sur la phase 3 de l'aménagement de la rue de la Saône : la précédente délibération est complétée par la réalisation d'un réseau séparatif d'Eaux Usées (à la charge de la CCSV) et d'un réseau d'Eaux Pluviales (à la charge de la Commune). Il est décidé que le cabinet ARPEGE déjà chargé de l'étude et du suivi des phases 1 et 2, sera consulté pour l'étude et la réalisation de la phase 3. Le CM vote à l'unanimité l'engagement de cette phase 3 et décide de demander les subventions correspondantes.

II – MAJORATION DE 30 % DES DROITS A CONSTRUIRE

Le Maire informe le Conseil de la suppression de la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire.

III – URBANISME

Le Maire présente au conseil municipal 3 DIA (déclarations d'intention d'aliéner) : le conseil décide de ne pas faire usage de son droit de préemption.

IV – DECISION MODIFICATIVE N°2

1/ En raison des travaux portant sur l'Eclairage Public au lieudit La Carrière, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de transférer la somme de 1 715,00 euros du compte 020 « dépenses imprévues » au compte 21538 « Travaux Syndicat d'Electricité », et de passer les écritures comptables correspondantes.

2/ En raison de l'acquisition d'un isoloir accessible aux handicapés, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de transférer la somme de 150,00 euros du compte 020 « dépenses imprévues » au compte 2183-236 «Acquisition matériel et mobilier administratif » et de passer les écritures comptables correspondantes.

V – RAPPORTS D'ACTIVITES DES SYNDICATS

J. BARTHOMEUF présente les rapports d'activités :

- le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Anse et Région ;
- le rapport sur la qualité de l'eau du syndicat Saône Turdine, producteur d'eau des puits d'Ambérieux d'Azergues et de Quincieux. J. BARTHOMEUF rappelle le coût du prix de l'eau payé par le consommateur soit 2,37 € ttc le m3 sur une base de consommation de 120 m3 / an.
- le rapport du syndicat d'électricité et de l'e-communication.

VI – QUESTIONS DIVERSES

A – Poste coordinatrice PLH

Rose Troncy accepte d'assurer cette mission pour le compte de la commune.

B – Aménagement chemin de Halage

Le Maire expose au Conseil le projet définitif des aménagements (barrières et parkings) porté par la CCSV. Une discussion s'engage sur la difficulté de faire appliquer la fermeture de ces barrières.....

C – Accueil en crèches des enfants de la Saône Vallée

Rose Troncy fait le point de l'accueil des enfants de 0 à 3 ans sur notre territoire communautaire et souligne le déficit en places, comme le montre l'Etude réalisée par la CCSV.

D – Rentrée 2012-2013

Rose Troncy fait le point sur la rentrée scolaire. Mme Laurençon remplace Mme Jacquerox comme directrice de l'Ecole.

L'effectif se monte à 113 enfants ; 93 enfants sont inscrits à la cantine.

Elle évoque les difficultés du CEL, la gestion des intervenants étant effectuée par le Sou des Ecoles ; celui-ci ne souhaitant plus assurer cette charge, il y aura nécessité de réfléchir sur les modalités de la poursuite de cette activité pour la rentrée prochaine.

E – Impôts locaux

JP GRANGE fait l'analyse de nos impôts locaux. Cette remarquable présentation souligne que **les taux** fixés par la commune de nos impôts locaux communaux n'ont pas augmenté depuis 2006, seule la valeur locative fixée par l'Etat a augmenté de 24%. Parallèlement sur cette même période 2006-2012 **les taux Département Région** se sont majorés de 52.4%.

F – Points Travaux

J.BARTHOMEUF souligne la difficulté de la surveillance de certaines tranchées réalisées sur le domaine public (en particulier Chemin de la Bruyère) et précise qu'il surveillera particulièrement les nouvelles autorisations.

Un radar pédagogique sera installé Avenue des Helvètes. F. BLOCH précise la nécessité d'en avertir le Conseil Général car situé hors agglomération ; il précise qu'au nom de la commission travaux il rencontrera un responsable des routes au Conseil Général de l'Ain.

Des plots réfléchissants seront mises en place sur le terre-plein central en face du Chemin des Erables. C. Aguetant demande que soit étudiée la pose de bandes réfléchissantes sur les bacs à fleurs rue de la Saône.

G - Informatique

M. BONGIRAUD a rencontré le personnel enseignant pour faire le point sur le contrat de maintenance couvrant le fonctionnement du matériel informatique de l'Ecole.

Il expose au conseil l'avancement de l'extension de la fibre optique sur le département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Signatures :